



RBC Assurances

États financiers audités des

FONDS « A » ET « B » DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

31 décembre 2015

FONDS « A » ET « B » DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Table des matières

31 décembre 2015

	<u>Page</u>
États financiers et informations supplémentaires	
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
Fonds d'actions « A »	3 – 4
Fonds de titres « B »	5 – 6
Notes annexes	7 – 11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du

Fonds d'actions « A »

Fonds de titres « B »

(collectivement appelés les « Fonds « A » et « B » de la Compagnie d'assurance vie RBC »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds « A » et « B » de la Compagnie d'assurance vie RBC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des Fonds « A » et « B » de la Compagnie d'assurance vie RBC au 31 décembre 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Informations non auditées

Nous n'avons procédé ni à un audit ni à un examen, et n'avons pris aucune autre mesure pour nous assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des points saillants financiers et des 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent présentés dans les états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L. | s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 18 avril 2016

Fonds d'actions « A »

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Au	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Actif			Activités d'exploitation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux porteurs de parts	(42 904) \$	104 474 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	412 080	786 732	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
Autres actifs			Autres frais assumés par le gestionnaire (note 8)		
Débiteurs - porteurs de parts	-	-	Frais de gestion	5 814 \$	9 958 \$
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Autres frais administratifs	655 \$	840 \$
Autres	-	-	RFG ¹	1,23 %	1,41 %
	412 080	786 732	Ventes et rachats de parts (note 9)		
Passif			Parts émises		
Dette bancaire	-	-	Produit de l'émission de parts	706 \$	1 144 \$
Autres passifs			Parts rachetées	171	333
Créditeurs - porteurs de parts	-	983	Montants payés au rachat	184 598 \$	363 474 \$
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	10	146 883	Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (note 10)		
Autres	-	-	Niveau 1	412 080 \$	786 732 \$
	10	147 866	Tableau des actifs investis		
Actif net attribuable aux porteurs de parts	412 070 \$	638 866 \$	Fonds d'actions canadiennes RBC, série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts par part	928,09 \$	1 040,50 \$	Nombre de parts	21 414	36 445
			Coût	494 561 \$	944 508 \$
			% détenu dans le fonds	0,1589 %	0,3213 %
			Juste valeur	412 080 \$	786 732 \$
			Juste valeur par part	19,24 \$	21,59 \$
			État du résultat global		
Pour les exercices clos les 31 décembre			Pour les exercices clos les 31 décembre		
Revenus			Autres frais assumés par le gestionnaire (note 8)		
Distribution du fonds sous-jacent	14 967 \$	202 463 \$	Parts émises		
Perte réalisée à la vente de placements	(126 696)	(1 799)	Produit de l'émission de parts		
Augmentation (diminution) de la plus-value latente des placements	75 294	(85 392)	Parts rachetées		
	(36 435)	115 272	Montants payés au rachat		
Charges			Ventes et rachats de parts (note 9)		
Frais de gestion	5 814	9 958	Parts émises		
Autres frais administratifs	655	840	Produit de l'émission de parts		
	6 469	10 798	Parts rachetées		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux porteurs de parts	(42 904) \$	104 474 \$	Montants payés au rachat		
	(42 904) \$	104 474 \$	Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (note 10)		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux porteurs de parts par part	(96,63) \$	133,94 \$	Niveau 1	412 080 \$	786 732 \$
			Tableau des actifs investis		
			Fonds d'actions canadiennes RBC, série O		
			Nombre de parts	21 414	36 445
			Coût	494 561 \$	944 508 \$
			% détenu dans le fonds	0,1589 %	0,3213 %
			Juste valeur	412 080 \$	786 732 \$
			Juste valeur par part	19,24 \$	21,59 \$
			État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts		
Pour les exercices clos les 31 décembre			Pour les exercices clos les 31 décembre		
Actif net au début de l'exercice			Actif net au début de l'exercice		
Dépôts de primes	706	1 144	Actif net au début de l'exercice		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux porteurs de parts	(42 904)	104 474	Actif net au début de l'exercice		
	596 668	1 002 340	Actif net au début de l'exercice		
Retraits	184 598	363 474	Actif net au début de l'exercice		
Actif net à la fin de l'exercice	412 070 \$	638 866 \$	Actif net au début de l'exercice		
	412 070 \$	638 866 \$	Actif net au début de l'exercice		
Nombre de parts en circulation	444	614	Actif net au début de l'exercice		

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'actions « A » (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

Banque Royale du Canada	7,0	TransCanada Corp.	2,0
La Banque Toronto-Dominion	6,8	Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	1,9
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,8	TELUS Corp.	1,7
Suncor Énergie Inc.	4,4	Power Corporation du Canada	1,7
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC	4,3	Financière Sun Life inc.	1,7
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,4	Alimentation Couche-Tard Inc.	1,6
Banque de Montréal	3,1	Les Compagnies Loblaw Ltée	1,6
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	3,1	Thomson Corp.	1,5
Canadian Natural Resources Ltd.	3,0	Rogers Communications Inc., cat. B	1,5
Société Financière Manuvie	2,8	Cenovus Energy Inc.	1,4
Enbridge Inc.	2,5	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	1,3
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,3	Brookfield Property Partners LP	1,2
BCE Inc.	2,1	% total des 25 principaux titres	68,7

Points saillants financiers (non audité)

Le tableau suivant présente les principales informations financières sur le fonds et a pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2015	2014	2013	2012	2011
Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts	928,09 \$	1 040,50 \$	947,91 \$	825,14 \$	761,45 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts (en milliers de dollars)	412 \$	639 \$	897 \$	823 \$	902 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	(43) \$	105 \$	119 \$	59 \$	(105) \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Retraits (en milliers de dollars)	185 \$	363 \$	45 \$	91 \$	– \$
Nombre de parts en circulation	444	614	946	997	1 184
Ratio des frais de gestion ¹	1,23 %	1,41 %	1,07 %	1,09 %	1,12 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	18,00 %	24,24 %	41,26 %	46,00 %	58,58 %

¹ Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

² Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

³ Les points saillants financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 sont fondés sur les IFRS, alors que ceux pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 sont fondés sur les PCGR du Canada.

Fonds de titres « B »

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Au	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Actif			Activités d'exploitation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	– \$	Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	9 930 \$	31 456 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	268 152	364 789	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
Autres actifs			Profit net sur les placements	(2 938)	(22 014)
Débiteurs - porteurs de parts	50	–	Variation des autres actifs	(50)	–
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	–	–	Variation des autres passifs	(107 221)	31 394
Autres	–	–	Achats de placements	(10 715)	(14 362)
	268 202	364 789	Produit de la vente de placements	110 290	99 079
Passif			Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Dette bancaire	–	–		(704)	125 553
Autres passifs			Activités de financement		
Créditeurs - porteurs de parts	–	5 491	Distributions aux porteurs de parts	–	–
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	45	101 775	Produit de l'émission de parts	704	731
Autres	–	–	Rachat de parts	–	(126 284)
	45	107 266	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Actif net attribuable aux porteurs de parts	268 157 \$	257 523 \$		704	(125 553)
Actif net attribuable aux porteurs de parts par part	420,97 \$	405,55 \$	Augmentation (diminution) de la trésorerie	–	–
			Trésorerie au début de l'exercice	–	–
			Trésorerie à la fin de l'exercice	– \$	– \$
État du résultat global			Autres frais assumés par le gestionnaire (note 8)		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014	Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Revenus			Ventes et rachats de parts (note 9)		
Distribution du fonds sous-jacent	10 714 \$	14 362 \$	Parts émises	2	2
Profit réalisé à la vente de placements	15 760	10 643	Produit de l'émission de parts	704 \$	731 \$
Augmentation (diminution) de la plus-value latente des placements	(12 822)	11 371	Parts rachetées	–	332
	13 652	36 376	Montants payés au rachat	– \$	126 284 \$
Charges			Autres frais administratifs		
Frais de gestion	3 146	4 151	Autres frais administratifs	576 \$	769 \$
Autres frais administratifs	576	769	RF ¹	1,42 %	1,62 %
	3 722	4 920	Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts		
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	9 930 \$	31 456 \$		9 930 \$	31 456 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts par part	15,59 \$	39,32 \$			
			État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014	Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (note 10)		
Actif net au début de l'exercice	257 523 \$	351 620 \$	Niveau 1		
Dépôts de primes	704	731	268 152 \$ 364 789 \$		
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	9 930	31 456	Tableau des actifs investis		
	268 157	383 807	Fonds d'obligations canadiennes RBC, série O		
Retraits	–	126 284	Nombre de parts		
Actif net à la fin de l'exercice	268 157 \$	257 523 \$	38 854 52 926		
			Coût		
Nombre de parts en circulation	637	635	243 560 \$ 327 325 \$		
			% détenu dans le fonds		
			0,0019 % 0,0032 %		
			Juste valeur		
			268 152 \$ 364 789 \$		
			Juste valeur par part		
			6,90 \$ 6,89 \$		

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds de titres « B » (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

Province de l'Ontario, 3,450 %, 2 juin 2045	3,4	Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,350 %, 15 sept. 2023	1,2
Province de l'Ontario, 3,500 %, 2 juin 2043	2,5	Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay	1,2
Province de l'Ontario, 2,900 %, 2 déc. 2046	2,3	Province de l'Ontario, 6,500 %, 8 mars 2029	1,2
Province de l'Ontario, 4,600 %, 2 juin 2039	2,2	Province de l'Ontario, 4,000 %, 2 juin 2021	1,1
Province de l'Ontario, 4,650 %, 2 juin 2041	2,0	Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada à 10 ans, mars 2016	1,1
Province de l'Ontario, 2,850 %, 2 juin 2023	2,0	La Banque Toronto-Dominion, 2,447 %, 2 avril 2019	1,1
Province de l'Ontario, 2,600 %, 2 juin 2025	1,8	Province de l'Ontario, 4,700 %, 2 juin 2037	1,0
Province de l'Ontario, 3,500 %, 2 juin 2024	1,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
Portefeuille privé d'obligations de sociétés RBC	1,8	Province de l'Ontario, 3,150 %, 2 juin 2022	1,0
Province de Québec, 3,000 %, 1 ^{er} sept. 2023	1,6	Province de l'Ontario, 4,400 %, 2 juin 2019	1,0
Province de l'Ontario, 4,200 %, 2 juin 2020	1,3	Fonds en devises des marchés émergents RBC	1,0
Province de Québec, 3,750 %, 1 ^{er} sept. 2024	1,3	Contrat à terme sur obligations du Trésor des États-Unis à 10 ans, mars 2016	-2,4
Province de Québec, 5,000 %, 1 ^{er} déc. 2041	1,2	% total des 25 principaux titres	34,7

Points saillants financiers (non audité)

Le tableau suivant présente les principales informations financières sur le fonds et a pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2015	2014	2013	2012	2011
Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts	420,97 \$	405,55 \$	364,37 \$	369,61 \$	345,00 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts (en milliers de dollars)	268 \$	258 \$	352 \$	386 \$	472 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	10 \$	31 \$	(6) \$	17 \$	37 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Retraits (en milliers de dollars)	- \$	126 \$	29 \$	57 \$	- \$
Nombre de parts en circulation	637	635	965	1 043	1 369
Ratio des frais de gestion ¹	1,42 %	1,62 %	1,17 %	1,17 %	1,16 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	18,00 %	35,76 %	31,64 %	33,88 %	49,74 %

¹ Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

² Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

³ Les points saillants financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 sont fondés sur les IFRS, alors que ceux pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 sont fondés sur les PCGR du Canada.

FONDS « A » ET « B » DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Notes annexes

31 décembre 2015

1. LES FONDS

Les Fonds « A » et « B » de la Compagnie d'assurance vie RBC sont des fonds distincts, constitués à l'origine par une société remplacée, la Compagnie d'Assurance-vie Canadienne Générale, qui ne sont plus commercialisés par la Compagnie d'assurance vie RBC.

Fonds d'actions « A » créé en janvier 1980

Fonds de titres « B » créé en janvier 1980

Dans les présents états financiers, les fonds sont collectivement appelés « les fonds », et individuellement appelés « le fonds ». Les fonds investissent dans des fonds communs de placement gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), une partie liée. La Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, est le gestionnaire des fonds (le « gestionnaire ») et la seule émettrice des contrats d'assurance variables individuels en vertu desquels les placements sont effectués dans chaque fonds, et elle est garante des dispositions garanties dans ces contrats. Les fonds investissent dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC GMA, une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (« RBC »). Toutes les opérations de placement dans les fonds communs de placement sous-jacents correspondants, gérés par RBC GMA, sont comptabilisées au cours de marché. Le siège social du gestionnaire est situé au 6880 Financial Dr., Mississauga (Ontario) Canada L5N 7Y5.

Les fonds versent des frais de gestion à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme il est présenté dans l'état du résultat global de chaque fonds, et conformément aux informations supplémentaires présentées avec les états financiers.

Les fonds investissent dans des parts de fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC GMA. La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 18 avril 2016.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation des fonds.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

a) Placements

La valeur des placements dans les fonds communs sous-jacents est établie chaque jour ouvrable selon la valeur liquidative de clôture. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés au coût moyen.

Les placements sont constatés à leur juste valeur. Les fonds communs de placement sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à leur valeur liquidative, telle qu'elle est déclarée par le gestionnaire des fonds. La juste valeur des placements est évaluée au moyen des cours de clôture, selon la même méthode que celle utilisée pour évaluer la valeur liquidative quotidienne par part aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

b) Comptabilisation des revenus

Les distributions faites à partir des placements sont inscrites lorsqu'elles sont déclarées par le fonds commun sous-jacent.

c) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part est calculée en divisant l'actif net correspondant à une série de parts en date d'un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation de la série concernée à la date en question.

d) Bénéfice net par part

Le bénéfice net par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités d'exploitation attribuable à la série au cours de l'exercice, divisée par le nombre moyen de parts en circulation à la fin de l'exercice.

e) Utilisation d'estimations

Ces états financiers, dressés conformément aux IFRS, comprennent des estimations et des hypothèses posées par la direction qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des revenus et des charges. Les estimations les plus importantes concernent l'évaluation des placements à la juste valeur. Néanmoins, tous les placements sont de niveau 1 (se reporter à la note 10). Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Frais imputables aux fonds

Chaque fonds est responsable du paiement des frais et des honoraires ayant trait à l'exploitation du fonds en question. Ces frais et honoraires, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, comprennent les frais de garde et de gestion, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais d'exploitation et d'administration, les frais bancaires, les intérêts, les frais de courtage sur les opérations sur valeurs et tous les impôts indirects. Comme les fonds investissent seulement dans les parts des fonds communs de placement sous-jacents, ils n'ont pas à payer de coûts de transaction liés à l'achat, à la vente ou au rachat de parts.

g) Impôt sur le résultat

En vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les fonds sont réputés être des fiducies non testamentaires et sont réputés avoir attribué la totalité de leur bénéfice aux titulaires de contrat. De la même manière, les gains ou les pertes en capital nets des fonds sont réputés être ceux des titulaires de contrat. Par conséquent, les fonds ne sont pas assujettis à l'impôt sur leur bénéfice net, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'exercice.

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fonds peuvent être exposés à différents risques financiers. Les risques financiers auxquels chacun des fonds est exposé se limitent à son portefeuille de placement. Le tableau des actifs investis de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds aux 31 décembre 2015 et 2014 et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature. Les fonds ne gèrent pas leurs fonds communs de placement sous-jacents et, par conséquent, les informations à fournir quantitatives et qualitatives relatives au risque des fonds communs de placement sous-jacents, exigées selon IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ne sont pas présentées. Pour de plus amples renseignements sur les risques découlant des instruments financiers du fonds commun de placement sous-jacent et sur la sensibilité aux variations de prix, veuillez vous reporter aux états financiers des fonds communs de placement sous-jacents qui ont été déposés sur SEDAR.

Chacune des pratiques portant sur la gestion du risque du fonds comprend la surveillance de la conformité avec les lignes directrices en matière de placement. Le gestionnaire des fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur le rendement des fonds en faisant appel à des conseillers en portefeuille professionnels d'expérience qui surveillent régulièrement les positions des fonds et les événements sur les marchés, et diversifient les portefeuilles de placement en tenant compte des contraintes imposées par les lignes directrices en matière de placement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations, ou qu'il ne le fasse pas à temps. Des agences de notation spécialisées notent les sociétés et les gouvernements qui empruntent des fonds ainsi que les titres de créance émis par ces sociétés ou gouvernements. Les titres de créance émis par des sociétés ou des gouvernements de pays émergents présentent souvent un risque de crédit accru (notation plus faible), tandis que les titres de créance émis par des sociétés établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (notation plus élevée). Une révision à la baisse de la notation d'un émetteur ou d'autres événements défavorables à son égard peuvent réduire la valeur de marché d'un titre. Les instruments de créance assortis d'une faible notation ou sans notation offrent généralement un meilleur rendement que les instruments de créance dont la notation est plus élevée, mais comportent un potentiel de perte importante. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme. Il y a risque de crédit lorsqu'un fonds commun de placement sous-jacent investit dans des titres à revenu fixe. Le risque de crédit est considéré comme un élément du processus décisionnel relatif aux placements.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, les fonds communs de placement sous-jacents n'ont acheté et vendu des placements que par l'intermédiaire de courtiers qui sont des contreparties approuvées par RBC, ce qui réduit le risque de défaillance lors du règlement.

b) Risque de change

Les fonds communs de placement sous-jacents sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds communs de placement sous-jacents qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de payer ces titres en devise et de recevoir une contrepartie en devise au moment de la vente. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises auront une incidence sur la valeur des titres étrangers. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport à une devise (comme le dollar américain ou l'euro), la valeur en dollars canadiens d'un placement libellé dans cette devise peut diminuer. Cette baisse peut réduire, ou même annuler, le rendement procuré par un titre étranger. Par contre, un fonds peut également profiter des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change peut avoir pour effet d'accroître la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Les fonds communs de placement sous-jacents peuvent couvrir (se protéger contre) le risque de fluctuation des taux de change auquel sont soumis les actifs sous-jacents du fonds.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, étant donné que les fonds ont investi uniquement dans des fonds communs de placement sous-jacents libellés en dollars canadiens, les fonds n'étaient pas exposés directement au risque de change.

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des parts du fonds aura tendance à diminuer. L'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Les investisseurs qui veulent tirer un revenu à court terme de leurs placements doivent savoir que le niveau du revenu d'intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire varie selon les fluctuations des taux d'intérêt à court terme.

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le fonds commun de placement sous-jacent investit dans des instruments financiers portant intérêt tels que des obligations. Le fonds commun de placement sous-jacent est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des niveaux de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En général, le prix des obligations à taux fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le tableau des actifs investis de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature afin d'indiquer quels fonds communs de placement sous-jacents investissent dans des instruments financiers portant intérêt.

d) Risque de liquidité

La liquidité désigne la rapidité et la facilité avec laquelle un actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un fonds commun de placement sous-jacent peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Lorsque les marchés sont extrêmement volatils, comme c'est le cas dans les périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent être illiquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement ou de certaines caractéristiques comme les cautionnements. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit illiquide. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'actif des fonds se composait de parts de fonds communs de placement sous-jacents qui peuvent être rachetées par l'émetteur, sur demande, à une date d'évaluation donnée. Une date d'évaluation survient chaque jour au cours duquel la principale Bourse est ouverte aux fins de négociation et au cours duquel on peut déterminer la valeur de l'actif du fonds pertinent. La Bourse de Toronto est actuellement la principale Bourse servant à établir les dates d'évaluation.

e) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur des placements en raison des fluctuations de la conjoncture du marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, notamment les développements économiques, les fluctuations des taux d'intérêt, les changements politiques et les événements catastrophiques. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les fonds étaient exposés au risque de marché auquel sont soumis les fonds communs de placement sous-jacents.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les fonds ont une structure de « fonds de fonds » permettant d'investir dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés exclusivement par RBC GMA. Dans le cadre du processus de sélection de fonds pour les fonds, la gamme actuelle des fonds communs de placement est examinée au moins une fois par an par la Compagnie d'assurance vie RBC afin de cerner d'éventuelles lacunes sur le plan des produits qui découlent de l'évolution des besoins du marché et des partenaires de distribution.

Les critères d'évaluation peuvent comprendre des mesures du rendement qualitatives comme quantitatives et doivent satisfaire aux normes internes de gestion du risque.

Les activités de surveillance continue qu'effectue la direction des fonds tout au long de l'année comprennent le suivi des changements touchant l'organisation ou les fonds annoncés par les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents, des nouvelles qui peuvent avoir des répercussions sur la stabilité organisationnelle ou le rendement des fonds, ou encore l'analyse du taux de rendement des fonds pour s'assurer qu'il cadre avec celui du fonds commun de placement sous-jacent ou de l'indice de référence du fonds.

10. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les placements comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière des fonds sont classés selon l'importance de la part de jugement que nécessite l'interprétation des données aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis conformément à IFRS 13, sont directement liés au degré de subjectivité associé aux données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ces placements et sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques peuvent être obtenus à la date de présentation de l'information. Les prix cotés de ces placements ne sont pas rajustés, et ce, même dans le cas où une position importante ou une vente pourrait avoir une certaine incidence sur le prix coté.

Niveau 2 – Les données relatives aux prix sont fondées sur d'autres données que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont directement ou indirectement observables à la date de présentation de l'information, et la juste valeur est établie au moyen de modèles ou d'autres méthodes d'évaluation.

Niveau 3 – Les données relatives aux prix ne sont pas observables pour le placement en question, et il se peut que l'activité sur le marché pour le placement en question soit minime, voire inexistante. Les données qui servent à déterminer la juste valeur nécessitent dans une large mesure un jugement ou une estimation de la part de la direction.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les placements effectués par les fonds dans les fonds communs de placement sous-jacents étaient classés dans le niveau 1.

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, des frais de gestion, qui comprennent des frais d'assurance, ont été payés à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme il a été décrit à la note 7, et ceux-ci ont été présentés séparément dans l'état du résultat global de chaque fonds. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les frais de gestion et d'assurance payables à la Compagnie d'assurance vie RBC sont présentés séparément dans l'état de la situation financière de chaque fonds.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, les fonds n'ont payé aucuns frais à RBC GMA.